

WIZERNES



Réuni le 10 Septembre sous la présidence de Monsieur Daniel HERBERT, Maire, le Conseil Municipal, après avoir pris acte des décisions du Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, a adopté à l'unanimité les questions suivantes :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Communauté d'Agglomération de Saint-Omer - Modifications statutaires -

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la modification des statuts de la CASO, d'une part, afin de porter le nombre de sièges communautaires de 67 à 74 à compter du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au renouvellement général des conseils municipaux, ceci suite à l'extension du périmètre de la CASO, et d'autre part, suite à la prise de la compétence "assainissement" de la Commune d'Hallines et de la compétence "santé".

- Bibliothèque municipale -

Il est décidé de proposer à l'association "Emmaüs" de récupérer certains ouvrages et magazines qui ne sont plus empruntés ni consultés, et de détruire les romans enfants en mauvais état.

- Voirie Communale -

Considérant que la voie créée Résidence de l'Aa n'aboutit à aucune voie le conseil décide de la dénommer Impasse du 19 Mars 1962 et non pas rue.

- Accueil de Loisirs 2013 -

Le conseil décide de participer à hauteur de 4,20 € par jour pour les enfants wizernois ayant fréquenté le Centre de Loisirs "La Ruche" à Hallines en Juillet 2013.

- Eden 62 -

La Carrière à Wizernes ayant été mise à disposition du syndicat mixte EDEN 62 dans le cadre de la politique Espace Naturel Sensible du Département du Pas-de-Calais, le Maire est autorisé à signer une convention tripartite entre la Commune, la Fédération Départementale des chasseurs du Pas-de-Calais et le Syndicat mixte EDEN 62, ainsi que tout avenant s'y rapportant.

- Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais -

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la FDE 62.

- Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale -

Monsieur Christian DENIS, 1^{er} Maire Adjoint, est désigné pour représenter la Commune de Wizernes au Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.

PERSONNEL

- Ecoles municipales de musique et de danse -

Il est décidé de réviser le taux horaire des professeurs de ces deux écoles.

- Tableau des effectifs -

Le conseil municipal accepte la modification du tableau des effectifs.

- Régime indemnitaire de la filière technique -

Le conseil Municipal modifie la délibération prise en juin dernier relative aux conditions d'attribution de l'Indemnité Spécifique de Service et de la prime de Service et de Rendement pour le personnel de la filière technique.

TRAVAUX

- Travaux de rénovation de l'école de musique et logements attenants -

Conformément à la décision de la Commission d'appel d'offres, le Conseil adopte les dispositions d'un avenant n° 1 à passer avec l'Entreprise CHRETIEN Maçonnerie pour le lot n° 2, d'un montant de 1 799,00 € HT.

URBANISME

- ZAC de la Large Patte -

Il est décidé d'acquérir la parcelle cadastrée AL 46 au prix de 1 000,00 €. Le Maire est autorisé à signer l'acte notarié correspondant.

- Vente de terrain à un particulier -

Le Conseil décide d'accéder à la demande d'un particulier, et de céder une partie d'un terrain communal situé rue Louis Braille au prix qui sera fixé par le service des domaines. Les frais d'arpentage et d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

FINANCES

- Taxe Communale sur les consommations finales d'électricité -

Le conseil municipal décide de la révision du coefficient multiplicateur de la taxe sur l'électricité et la fixe à 8,44 pour 2014, et de confier à compter du 1^{er} janvier 2014 la perception et le contrôle de cette taxe par la FDE 62. Le maire est autorisé à signer toute convention à établir en ce sens.

- Logements communaux -

Il est décidé de mettre en location le logement situé 4 rue de Saint-Omer, et de fixer le montant du loyer mensuel à 350 €. D'autre part, le loyer de l'appartement situé 19 rue H. Lévy Ullmann est fixé à 590 € par mois plus 10 € de frais d'entretien de la chaudière, auquel il est décidé d'ajouter les charges d'un montant de 250 €.

- Décisions modificatives -

Le Conseil Municipal adopte les décisions modificatives nécessaires à l'ajustement des crédits inscrits aux Budgets Primitifs 2013 des services généraux et du service d'assainissement.

- Subventions 2013 -

Le tableau des bénéficiaires de subventions communales attribuées aux différents organismes et associations pour l'année 2013 est complété par l'attribution d'une subvention de 200,00 € à l'Amicale Laïque d'Arques.

- Biens communaux -

Le Conseil décide d'une part de désaffecter le tracteur CASE immatriculé 3844 RV 62 et d'accepter l'offre de rachat de 5 800 € faite par la Société DARRAS-HUYGHE, et d'autre part de céder 12 mats d'éclairage public à la Société MONNERIE moyennant un coût de 1 200 €.

- Ecole municipale de musique -

Il est décidé de réviser les droits d'inscription à l'école de musique pour l'année scolaire 2013/2014.

AU TITRE DES INFORMATIONS

- Monsieur HERBERT informe les conseillers
 - ✓ de l'état d'avancement du lotissement du Val de Wisques, et précise que les travaux de viabilité pourront être entrepris pour la fin de l'année.
 - ✓ que tous les logements de la résidence de l'Aa seront occupés début Octobre.

- Monsieur LYPS rappelle les manifestations de la ducasse des 14 et 15 Septembre prochains, à savoir : brocante le samedi de 9 h à 18 h, démonstration du club de country de Wizernes le samedi à 19 h aux abords de la salle es fêtes, et concert de l'Harmonie Municipale le Dimanche à 12 h salle des fêtes.

AU TITRE DES QUESTIONS DIVERSES

Est évoqué :

- la signalisation routière résidence de l'Aa,
- l'installation du radar pédagogique à différents endroits de la Commune,
- l'état du square de la rue des Fleurs qui est plein d'excréments d'animaux.

Le Maire,



Daniel HERBERT